

Carte européenne d'assurance maladie: plus de 200 millions d'Européens en possèdent déjà une

D'après les derniers chiffres publiés pour l'année 2014, près de 206 millions d'Européens possèdent déjà une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), soit près de 40 % du total de la population assurée dans les États membres ayant fait rapport à ce sujet. Comme les années précédentes, le nombre de cartes est en progression constante, avec une hausse de six millions par rapport à 2013 (+ 4 %). Depuis 2009, le chiffre total a augmenté de 10 %.

M^{me} Marianne **Thyssen**, commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, a déclaré à ce propos: «*Je me réjouis de constater que la carte européenne d'assurance maladie est de plus en plus répandue et utilisée par les citoyens de l'Union. En cas de besoin, cette carte leur permet de bénéficier de soins médicaux lors de leurs déplacements dans l'Union européenne, mais aussi en Suisse, au Liechtenstein, en Norvège et en Islande. Alors que nous sommes en été, j'invite ceux qui n'en disposeraient pas encore à se la procurer afin de pouvoir profiter de leurs vacances sans avoir à s'inquiéter de frais inattendus de soins de santé.*»

Délivrée gratuitement, la CEAM atteste qu'une personne séjournant temporairement à l'étranger peut, en cas de besoin, être prise en charge par le système public de soins de santé du pays d'accueil, dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les ressortissants de ce pays. En revanche, cette carte ne peut être utilisée pour couvrir des soins médicaux programmés dans un autre pays.

Les hôpitaux publics sont obligés d'accepter la CEAM. Dans la grande majorité des cas, les personnes qui présentent leur CEAM sont soignées et se font rembourser sans aucune difficulté. Les patients dont la carte a été refusée sont invités à prendre contact avec l'autorité sanitaire compétente du pays visité. L'[application CEAM](#) pour smartphones et tablettes (voir infra) permet d'obtenir facilement les numéros à composer en cas d'urgence. En cas de nouveau refus, les patients doivent s'adresser aux autorités sanitaires de leur pays d'origine. S'ils ne parviennent pas à clarifier la question avec les autorités nationales, ils peuvent s'adresser à [l'Europe vous conseille](#) pour des conseils personnalisés sur les droits que leur confère l'UE ou à [SOLVIT](#) s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés par les pouvoirs publics d'un autre pays de l'UE.

Les ressortissants européens doivent savoir que la CEAM est délivrée gratuitement par l'organisme d'assurance maladie de leur pays d'origine et qu'ils ne sont absolument pas tenus de payer des intermédiaires proposant de les aider à introduire une demande de carte, comme cela a été signalé dans certains pays. De tels abus devraient être dénoncés par les citoyens auprès de leur caisse nationale d'assurance maladie.

La Commission européenne continue de sensibiliser l'opinion publique à l'utilisation de la carte et encourage les États membres à faire de même. À la suite d'une campagne menée en 2014, la Commission a produit une nouvelle [vidéo promotionnelle en faveur de la CEAM](#).

Téléchargez l'application!

L'[application CEAM](#) donne accès aux numéros de téléphone d'urgence ainsi qu'à des informations sur la CEAM, les soins pris en charge et leur coût, les modalités de remboursement et les services auxquels s'adresser en cas de perte de la carte. Elle couvre les 28 États membres de l'Union, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Elle est disponible dans 25 langues et permet à son utilisateur de passer d'une langue à une autre. Il convient toutefois de rappeler que l'application ne remplace pas la CEAM.





Pour en savoir plus

[Carte européenne d'assurance maladie](#)

Suivez [Marianne Thyssen](#) et [Social Europe](#) sur Twitter

Recevez gratuitement par courriel la [lettre d'information sur l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion](#) de la Commission européenne.

Annexe: CEAM et certificats provisoires de remplacement (CPR) délivrés et en circulation en 2014:

Pays	Nbre de CEAM délivrées	Nbre de CPR délivrés	Nbre total de CEAM en circulation	Nombre d'assurés	Assurés titulaires d'une CEAM (en %)
Belgique	2 623 665	32 644	3 556 792	10 815 037	32,9 %
Bulgarie	150 282	28 189	278 546	6 078 287	4,6 %
République tchèque	env. 4 100 000	Sans objet	env. 10 000 000	10 419 458	env. 100 %
Danemark	2 275 302	56 171	3 494 522	env. 5 600 000	62,4 %
Allemagne	Sans objet	Sans objet	env. 45 000 000*	Sans objet	Sans objet
Estonie	77 741	12 231	Sans objet	1 232 819	Sans objet
Irlande	368 584	108 102	1 101 373	Sans objet	env. 30 %
Grèce	134 372	34 889	108 442	env. 9 900 000	1,1 %
Espagne	1 893 858	813 474	3 417 348	46 420 010	7,4 %
France	4 737 581	2 528 005	4 737 581	58 800 000	8,1 %
Croatie	248 852	4 151	248 081	4 349 958	5,7 %
Italie	env. 8 900 000	env. 100 000	env. 59 000 000	env. 59 000 000	env. 100 %
Chypre	38 754	18	env. 44 789*	548 780	Sans objet
Lettonie	74 592	415	218 109	2 268 599	9,6 %
Lituanie	178 051	4 751	355 361	2 976 287	11,9 %
Luxembourg	763 815	9 873	764 530	781 826	97,8 %
Hongrie	441 135	37 247	1 645 941	9 951 038	16,5 %
Malte	34 396	10	196 066	205 459	95,4 %
Pays-Bas	env. 4 844 000	env. 8 000	env. 16 000 000	16 823 215	95,1 %
Autriche	1 106 232	env. 20 000	8 208 058	8 652 656	94,9 %
Pologne	2 319 798	17 559	1 678 089	35 130 363	4,8 %
Portugal	421 460	19 730	1 469 633		
Roumanie	261 501	68 266	125 520	17 174 986	0,7 %
Slovénie	510 608	125 809	726 376	2 163 317	33,6 %
Slovaquie	712 072	85 305	2 619 879	5 177 717	50,6 %
Finlande	804 267	11 531	1 462 950	5 474 155	26,7 %
Suède	1 632 561	8 567	env. 3 000 000*	Sans objet	Sans objet
Royaume-Uni	5 400 701	9 402	26 801 935	Sans objet	Sans objet
UE-28	45 054 180	4 044 339	196 259 921		37,4 %
Islande	51 229	992	90 141	324 007	27,8 %
Liechtenstein	1 332	75	38 393	38 393	100,0 %
Norvège	681 986	8 315	env. 1 500 000	Sans objet	Sans objet
Suisse	env. 797 667	Sans objet	7 850 000	8 200 000	95,7 %
Total	46 586 394	4 053 721	205 738 455		38,8 %

* Le nombre total de CEAM en circulation en Allemagne, à Chypre et en Suède correspond à des estimations fondées sur les rapports des années précédentes.